



## Succession : Usufruitier et nu-propriétaires.

Par **filterclop**, le **18/11/2013** à **15:55**

Bonjour,

Ma grand-mère décédée depuis peu a laissé en héritage sa maison avec spécification testamentaire de l'usufruit pour son fils (Mr X).

Ma grand-mère était mère de 3 enfants. Mon Oncle (Mr X), ma tante (Mme Y) et ma mère (décédée elle aussi depuis longtemps).

Sont donc héritiers mon oncle (Mr X), ma tante (Mme Y) et moi-même (Mr Z).

J'ai entre temps exercé un droit de renonciation pour des raisons qui me sont propres. Mon fils (Mr A) qui est mineur, devient alors héritier à son tour. Je ne peux renoncer pour lui.

Donc, maintenant, d'après le notaire, ma tante (Mme Y), mon fils (Mr A), sont nu-propriétaires. Mon oncle (Mr X) est lui aussi par ses parts propriétaire et seul usufruitier.

Le notaire me demande de régler des droits de successions mais aussi des droits de partages pour une somme assez conséquente (étant le représentant légal de mon fils (Mr A))

Mais je ne comprends pas pourquoi je dois payer tous ces droits ne pouvant disposer de la maison. L'oncle (Mr X) ne veut d'ailleurs absolument pas vendre la maison.

Ai-je un recours ?

merci.